



1155^e séance plénière
Journal n° 1155 du CP, point 8 de l'ordre du jour

**DÉCISION RELATIVE
À L'ORDRE DU JOUR, AU CALENDRIER ET AUTRES MODALITÉS
D'ORGANISATION DU SÉMINAIRE DE 2017 SUR LA DIMENSION
HUMAINE, SOUS RESERVE D'UNE PROCÉDURE D'APPROBATION
TACITE PRENANT FIN LE MERCREDI 26 JUILLET 2017
À 17 HEURES HEC**

(Varsovie, 11 et 12 octobre 2017)

Droits de l'enfant : enfants en situation de risque

I. Ordre du jour

1. Ouverture du Séminaire
2. Séance plénière d'ouverture : allocutions principales
3. Débat dans le cadre de trois groupes de travail :
 - Groupe de travail I : Enfants privés de liberté
 - Groupe de travail II : Traite d'enfants
 - Groupe de travail III : Stratégies pour prévenir les situations de risque
4. Séance plénière de clôture : récapitulatif des travaux et clôture du Séminaire

II. Calendrier et autres modalités d'organisation

1. Le Séminaire s'ouvrira le mercredi 11 octobre 2017 à 10 heures et s'achèvera le jeudi 12 octobre 2017 à 18 heures.
2. Toutes les séances de la plénière et des groupes de travail seront ouvertes à l'ensemble des participants.

3. La séance plénière de clôture, prévue pour l'après-midi du 12 octobre 2017, portera principalement sur des propositions et des recommandations concrètes visant à apporter une solution aux questions examinées dans le cadre des séances des groupes de travail.
4. Les séances de la plénière et des groupes de travail se tiendront conformément au programme de travail ci-après.
5. Un représentant du BIDDH présidera les séances plénières.
6. Les Règles de procédure de l'OSCE et les modalités des réunions de l'OSCE sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine (Décision n° 476 du Conseil permanent) seront suivies, *mutatis mutandis*, lors du Séminaire. Il sera par ailleurs tenu compte des lignes directrices pour l'organisation des réunions de l'OSCE (Décision n° 762 du Conseil permanent).
7. Les débats au cours des séances plénières et des séances des groupes de travail seront interprétés dans les six langues de travail de l'OSCE.

III. Programme de travail

Horaire de travail : 10 heures – 13 heures
15 heures – 18 heures

	Mercredi 11 octobre 2017	Jeudi 12 octobre 2017
Matin	Séance plénière d'ouverture Groupe de travail I	Groupe de travail II
Après-midi	Groupe de travail I (suite)	Groupe de travail III Séance plénière de clôture